

LETTRE-CIRCULAIRE de la Commission internationale de l'Enseignement mathématique, adressée aux sous-comités nationaux.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **40 (1951-1954)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Enfin, le 29 octobre 1954, à Paris, a eu lieu la dernière réunion de l'exercice. Le travail de l'an prochain fut préparé et M. Châtelet remit la présidence à son successeur, M. Behnke.

H. B.

LETTRE-CIRCULAIRE

DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
MATHÉMATIQUE, ADRESSÉE AUX SOUS-COMITÉS NATIONAUX.

(En cas où l'existence d'un tel sous-comité national ne fût pas désigné à la Commission, la lettre s'adressera à l'organisation nationale adhérente.)

Selon les décisions prises à La Haye, le 1^{er} septembre 1954, par l'Assemblée générale de l'Union mathématique internationale (U.M.I.), décisions dont vous trouverez le texte ci-joint, la composition de la Commission internationale de l'Enseignement mathématique (C.I.E.M.) doit être renouvelée à partir du 1^{er} janvier 1955.

L'Assemblée générale de l'U.M.I. a nommé les dix membres « libres » qui feront partie de la C.I.E.M. Ce sont: MM. AKIZUKI (Kyoto, Japon), ASCOLI (Torino, Italie), BEHNKE (Münster/Westfalen, Allemagne), Ram BEHARI (New Delhi, Inde), P. DUBREIL (Paris, France), GERRETSEN (Groningen, Pays-Bas), JEFFERY (Kingston, Ontario, Canada), KUREPA (Zagreb, Yougoslavie), MAXWELL (Cambridge, Angleterre), STONE (Chicago, U.S.A.).

Cette Assemblée générale m'a, d'autre part, désigné comme président de la C.I.E.M. pour la période du 1^{er} janvier 1955 au 31 décembre 1958, et m'a confié la tâche d'organiser le travail de la Commission, avec l'aide des Sous-comités nationaux de l'Enseignement mathématique, qui sont déjà ou qui doivent être créés par les organisations nationales adhérentes à l'U.M.I., avec l'accord de leur Comité national.

Il importe que la C.I.E.M. soit définitivement constituée le plus tôt possible. C'est pourquoi je prends la liberté de vous demander de nommer d'urgence les deux délégués qui seront, en vertu des décisions de La Haye, les représentants, à la C.I.E.M., de votre Sous-comité national de l'enseignement. Je vous rappelle que, d'après ces décisions, les deux délégués doivent être désignés avec l'accord de votre Comité national de mathématiciens.

Il est très désirable que l'un au moins des deux délégués soit très au courant de toutes les questions concernant l'enseignement moyen. D'autre part, je formule personnellement le désir que les membres des sous-comités nationaux, qui avaient été désignés antérieurement comme délégués à la C.I.E.M., soient, dans la mesure du possible,

maintenus en fonction pour faciliter la mise en train du travail de la Commission.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître dans les plus brefs délais les noms de vos deux délégués (en indiquant également, pour chacun d'eux, sa fonction et son adresse complète); il importe que ces renseignements me soient envoyés (à mon adresse personnelle, à Münster/Westfalen) avant le 1^{er} janvier 1955, afin que la C.I.E.M. soit définitivement constituée dès les premiers jours de l'année 1955.

C'est seulement à ce moment que la C.I.E.M. pourra procéder à l'élection définitive de son Bureau et de son Comité exécutif, conformément aux décisions de La Haye (paragraphe *b* et *c*). Je ferai alors parvenir à tous les membres de la C.I.E.M., en même temps que les indications utiles relatives à cette élection — qui pourrait avoir lieu en février ou mars 1955 —, un projet de travail pour la période qui nous sépare du Congrès international d'Edimbourg.

Signé par H. BEHNKE.

TEXTE DES DÉCISIONS PRISES

PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION MATHÉMATIQUE INTERNATIONALE (U.M.I.), A LA HAYE, LE 1^{er} SEPTEMBRE 1954, CONCERNANT LA COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE (C.I.E.M.).

L'Assemblée générale de l'Union mathématique internationale, réunie à La Haye le 1^{er} septembre 1954, a décidé que les textes de référence concernant la constitution de la Commission internationale de l'Enseignement mathématique seraient fixés comme suit:

- a)* La Commission sera composée de dix membres « libres » élus par l'Assemblée générale sur proposition du président de l'Union mathématique internationale, et des délégués nationaux nommés, à raison de deux délégués par nation, par chacun des Comités nationaux de mathématiciens, conformément aux indications données au paragraphe *f*) ci-dessous;
- b)* Les membres du Bureau de la Commission seront: un président, un secrétaire et deux vice-présidents. Le président sera élu par l'Assemblée générale de l'U.M.I., sur proposition du président de l'U.M.I., parmi les membres « libres » de la Commission;
- c)* Le Comité exécutif de la Commission sera composé des membres du Bureau de la Commission et de trois membres supplémentaires élus par les membres de la Commission;